



Pomy, le 27 mai 2013

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2013 – 03

Liaison Gaz de Pomy à Chevressy

Pose d'une conduite de gaz du chemin de Confrary au chemin de la
Rochette

Remplacement de l'éclairage public au chemin de la Rochette

Pose de tubes multimédia du chemin de Confrary au chemin de la Rochette

Demande de crédit de Fr. 130'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé dans le programme de législature 2011-2016, la municipalité propose d'alimenter en gaz le hameau de Chevressy.

Ce projet fait partie de la planification des infrastructures de la Commune, en particulier le réaménagement des rues du village et la réfection des différents services.

Le projet prévoit le remplacement ou la pose d'infrastructures suivantes :

- Pose d'une conduite de gaz
- Pose de tubes de réserve pour les réseaux multimédia
- Remplacement de l'éclairage public au chemin de la Rochette

C'est pourquoi elle demande au Conseil Général un crédit pour cet objet de Fr. 130'000.-.

Éclairage public

Afin de remplacer l'éclairage sur le tracé de ce chemin, 4 candélabres intégrés à la nature et à la géométrie des chaussées existantes seront installés. L'espacement entre les candélabres est d'environ 25 m.

Nouvelle conduite de gaz

Le Service de l'Energie d'Yverdon-les-Bains posera, une nouvelle conduite de gaz d'un diamètre de DN 110 mm en PE.

Télécommunication

Pose de tubes PE 120/132 mm, en réserve, pour des applications multimédia.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général

Vu le préavis n° 2013-03, après avoir ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

Article 1. Pose d'une conduite de gaz du chemin de Confrary au chemin de la Rochette.
Remplacement de l'éclairage public au chemin de la Rochette.
Pose de tubes multimédia du chemin de Confrary au chemin de la Rochette

Article 2. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 130'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Adopté en séance de Municipalité du 27 mai 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux



La Secrétaire:

N. Dupertuis

Pose d'une conduite de gaz.

Remplacement de l'éclairage public

Pose de tubes multimédia

Financement

Eclairage public	Fr. 26'000.-		
Solde	Fr. 26'000.- => 25 ans	1'040.-	
	Intérêt 2%	<u>520.-</u>	
<u>Annuité</u>			1'580.-
Gaz	Fr. 74'000.-		
Participation SEY	Fr. 9'900.-		
Solde	Fr. 64'100.- => 25 ans	2'564.-	
	Intérêt 2%	<u>1'282.-</u>	
<u>Annuité</u>			3'846.-
Réfection Chemin	Fr. 30'000.-		
Couche thématique 70%	Fr. 21'000.-		
Solde	Fr. 9'000.-		9'000.-
Total 2013		Fr. 14'426.-	
2014 et suivantes		Fr. 5'426.-	